

# Le schéma de cohérence territoriale de la Métropole passé à la loupe

C'est la toute dernière étape d'un processus qui aura duré des années. Après avoir été arrêté fin juin, le schéma unique de cohérence territoriale (Scot) de la Métropole d'Aix-Marseille entrera dans quelques jours en enquête publique.

Du 5 novembre au 11 décembre, en ligne ou dans les communes concernées, tous les habitants du territoire auront leur mot à dire sur ce vaste projet qui articule toutes les politiques publiques métropolitaines sur les 92 communes qui l'a constitue.

Au lieu des cinq "Scot" déjà existants et déjà appliqués sur le territoire, c'est donc un seul schéma qui, à partir de juin 2025, rassemblera entre autres le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan de Mobilité métropolitain (PDM) et le Plan climat air énergie (PCAEM).

Derrière ces acronymes opaques et multiples se jouent les principaux enjeux d'aménagement du territoire et de gestion des espaces naturels comme urbanisés d'ici à l'horizon 2050. "C'est un sujet complexe qui ne passionne pas les foules, on se demande souvent ce que c'est, un Scot, mais c'est essentiel pour le quotidien des gens, leur qualité de vie", relève Pascal Montécot, vice-président de la Métropole délégué à l'Aménagement et au SCOT, maire de Péllissanne.

## 11 000 logements par an

De manière plus concrète, ce document commun - amené à évoluer concomitamment au cadre de lois comme celle sur l'artificialisation des sols (Zéro artificialisation nette) - doit guider la Métropole sur la manière de loger les gens, d'accueillir de nouvelles activités écono-



Ce "Scot" a été élaboré avec les services de la Métropole, de l'État et des Villes pendant des années. /PHOTO DAVID ROSSI

miques sur le territoire, d'assurer les mobilités de tous et d'adapter les espaces au changement climatique.

"Ce sera la clé de voûte de toutes nos actions", promet David Ytier, vice-président de la Métropole délégué au logement, adjoint aux finances. Par exemple, pour préserver les zones hors des villes, les espaces urbains doivent être densifiés, avec la construction de 11 000 logements par an, d'infrastructures de santé et d'offres de transports et de mobilité de manière à permettre la création d'emplois dans les industries locales. "Derrière un aspect technocratique, il y a du dialogue, de la mutualisation de moyen pour permettre de réfléchir à l'échelle métropolitaine et plus seulement des communes pour un territoire plus viable et résilient en matière énergétique, agricole", indique aussi Laurent Simon, vice-président de la Métropole délégué à la transition énergétique, et maire

de Plan-de-Cuques. Au niveau des communes, ce Scot s'imposera aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) qui seront élaborés à partir de l'été 2025, dans une logique de diminution de la consommation d'espaces d'ici à 2050.

Toutes les questions et observations relatives au Scot pourront être adressées par mail (enquete-publique-scot-amp@mail.registre-numerique.fr), sur un registre numérique dématérialisé ou via les registres papier disponibles dans 20 lieux d'enquêtes en mairie. Les retours seront pris en compte par les commissaires enquêtes pour un rapport attendu en janvier 2025. Avant le tout dernier vote.

## Elle PASCAL-HEILMANN

Toutes les informations et les adresses des lieux d'enquête sur le site de la Métropole.

*L'enquête publique sera ouverte jusqu'au 11 décembre et toutes les observations pourront être transmises en ligne, par mail, ou via des registres papiers en mairie.*